

Evaluation du risque de dégradation des habitats par les activités de Pêche

Groupe de travail « pêche professionnelle »

Récifs Gris Nez – Blanc Nez (SIC/ZSC)

Cap Gris Nez (ZPS)

Ridens et dunes hydrauliques du Pas de Calais (SIC/ZSC)

7 mars 2017 – Boulogne-sur-Mer





Evaluation du risque de dégradation des habitats par les activités de pêche

1. Contexte et objectifs de la méthode « analyse des risques »
2. Principe général de la méthode MNHN
3. Organisation et calendrier de travail



1. Contexte et objectifs de la méthode

1. Contexte et objectif

- **Articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » : dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000**
- **Article L 414-4 du code de l'environnement : transposition en droit français**
 - ⇒ Application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000) à toutes les activités susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, préalablement à leur autorisation (activités référencées sur des listes positives (nationale ou locales)).
- **Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**
 - ⇒ Adaptation de la procédure pour les activités de pêche professionnelle du fait de leurs spécificités et du contentieux européen (arrêt de la CJCE du 04 mars 2010).
- **Circulaire du 30 avril 2013** : précise les modalités de réalisation de l'analyse des risques (révision à venir)

1. Contexte et objectif

- Articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » : dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000

- Article L 414-4 du code de l'environnement : transposition en droit français

« Les **activités de pêche maritime professionnelle** s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 **font l'objet d'analyses des risques** d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, **réalisées à l'échelle de chaque site**, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs mentionnés à l'article L. 414-2. **Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires** pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. **Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000.** »

- Circulaire du 30 avril 2013 : précise les modalités de réalisation de l'analyse des risques (en révision?)

1. Contexte et objectif

Approche spécifique pour la prise en compte des activités de pêche dans les sites Natura 2000

Réf : Art. L414-4 code de l'environnement, circulaire « pêche » 2013, projet de loi biodiversité

1. Analyse de risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle par les opérateurs de sites Natura 2000
2. En cas de risque d'impact significatif, définition de propositions de mesures de gestion
3. Intégration des résultats de l'analyse de risques pêche dans le DOCOB du site concerné
4. Mise en cohérence à l'échelle des façades par les services de l'Etat
5. Adoption par l'autorité compétente des mesures de gestion permettant d'éviter tout impact significatif sur les sites

=> Exonération d'évaluation des incidences individuelle pour les pêcheurs professionnels.

1. Contexte et objectif

Besoin

Méthode opérationnelle pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites Natura 2000

Enjeu

Méthode homogène sur le réseau de sites Natura 2000 et => **cohérence** des évaluations et égalité de traitement

Outil d'aide à la décision

Outil qui permet d'**identifier les zones de risque**.

Choix de gestion reposent aussi sur les enjeux liés à l'habitat, le mode de gestion en place et **enjeux socio-économiques** locaux => importance de la **concertation locale**



2. Principe général de la méthode

2. Principe général de la méthode

- **Méthode développée par le MNHN (2013).** En cours de révision.

http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2013/SPN%202013%20-%205%20-%20Methode_evaluation_risque_peche_Natura2000_2012_resume.pdf

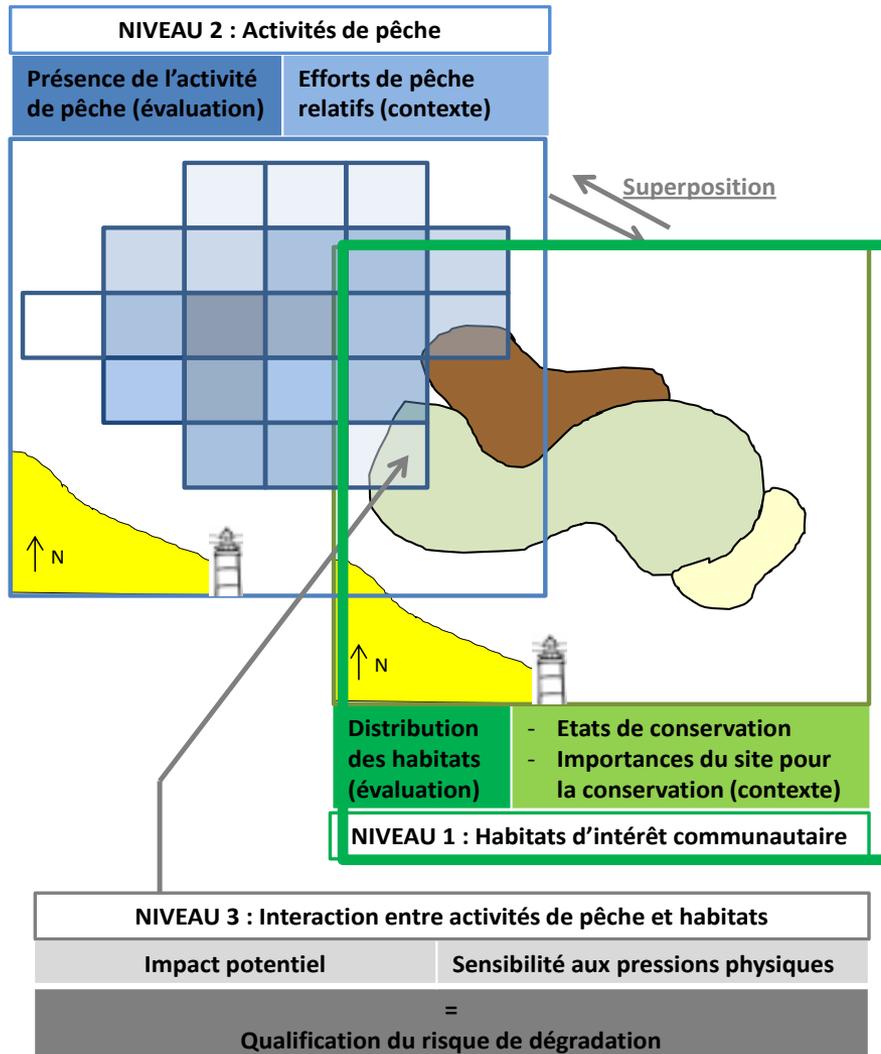
- **Définition du « risque »**

Probabilité qu'une activité dégrade un habitat du site (plus ou moins vulnérable)

- **Croisement de 3 niveaux d'informations**

- Sur les habitats
- Sur les activités de pêche
- Sur les interactions entre habitats et activités

2. Principe général de la méthode



Risque =
Probabilité qu'une activité
dégrade un **habitat** du site
(plus ou moins vulnérable)

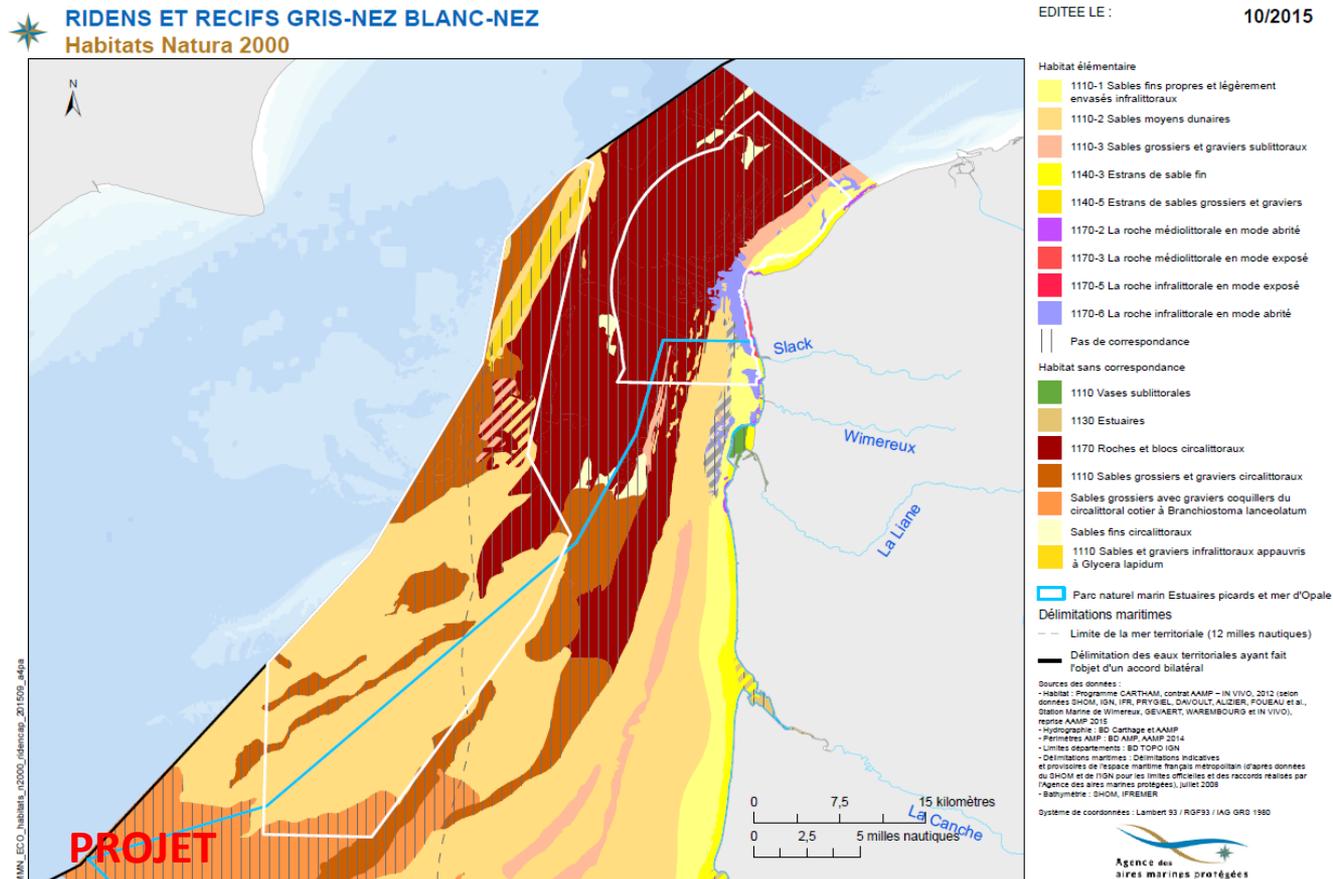
Superposition de 3
niveaux d'informations
sous SIG



2. Principe général de la méthode

NIVEAU 1 : Habitats d'intérêt communautaire

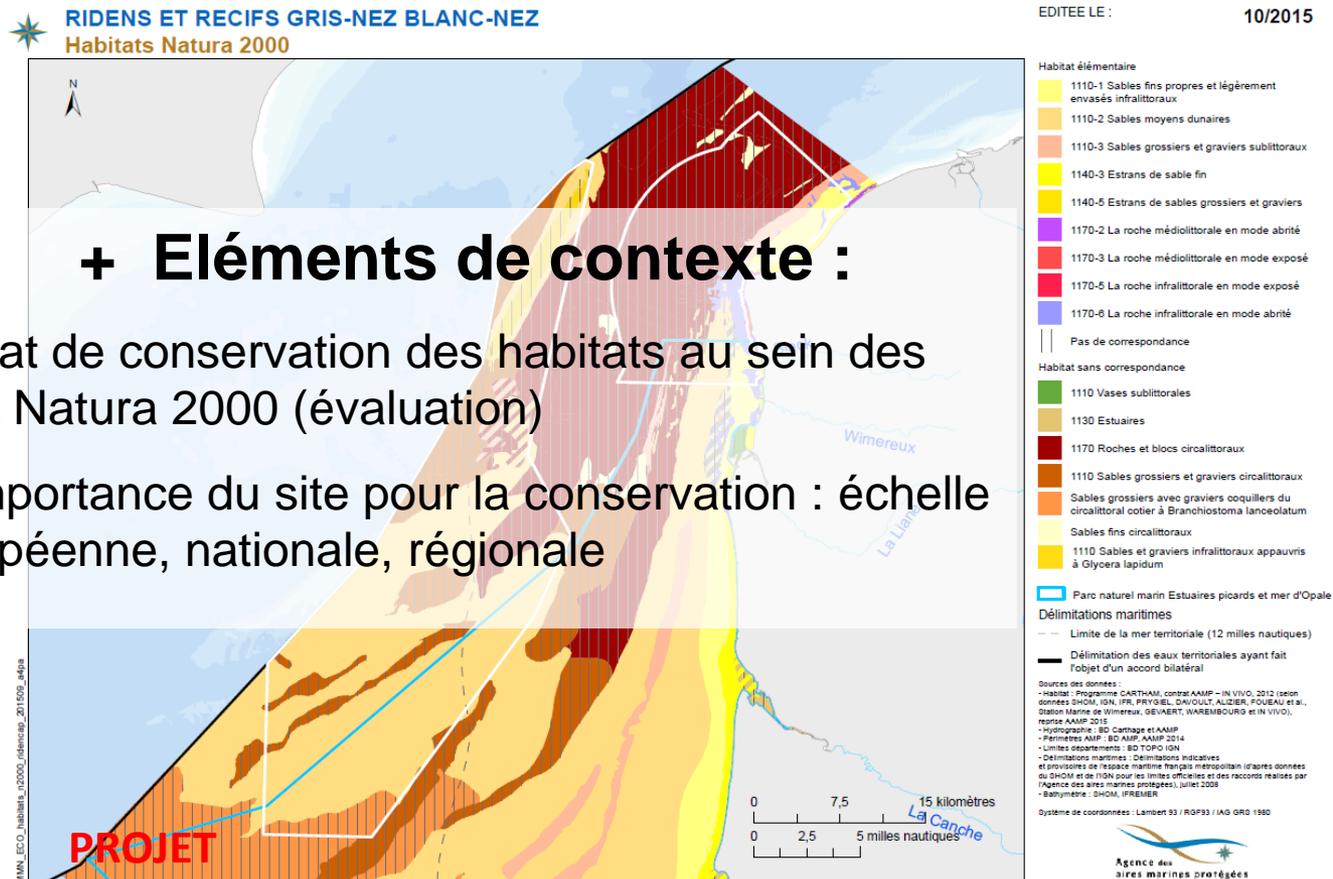
- Inventaires CARTHAM (programme AAMP)
- Cartographie des habitats au sein des sites Natura 2000



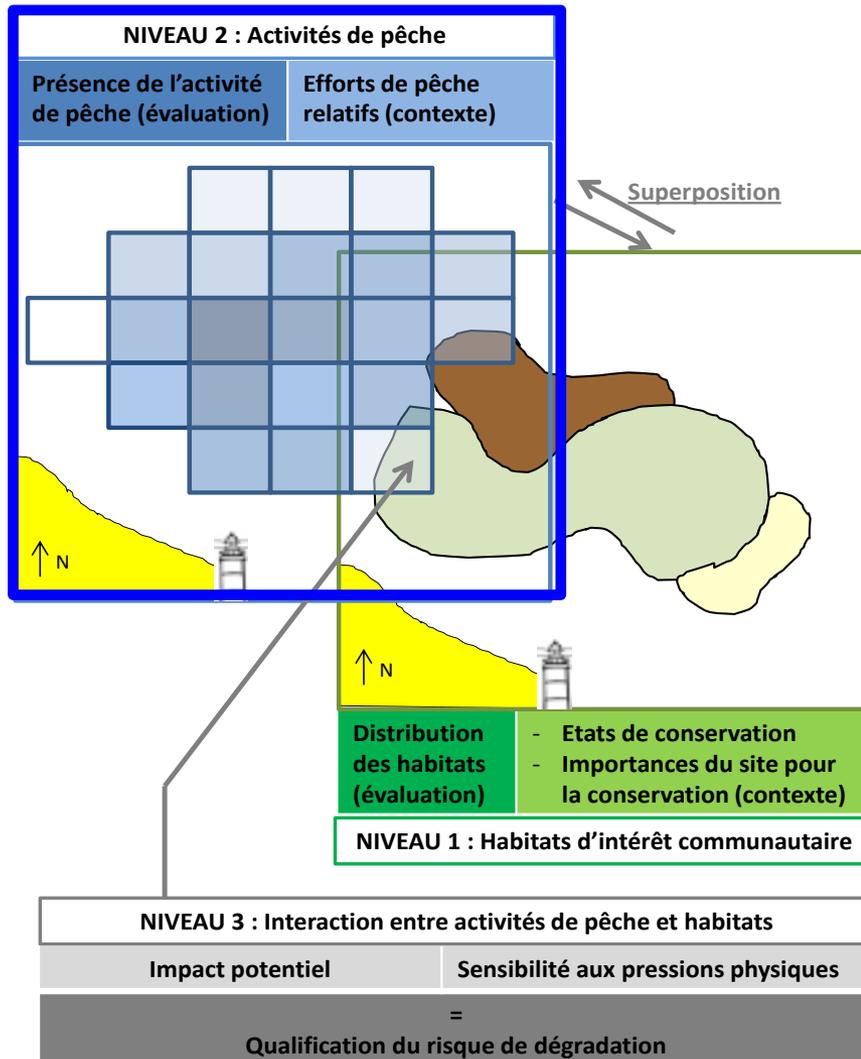
2. Principe général de la méthode

NIVEAU 1 : Habitats d'intérêt communautaire

- Inventaires CARTHAM (programme AAMP)
- Cartographie des habitats au sein des sites Natura 2000



2. Principe général de la méthode



Risque =

Probabilité qu'une activité

dégrade un habitat du site

(plus ou moins vulnérable)

Superposition de 3
niveaux d'informations
sous SIG



2. Principe général de la méthode

NIVEAU 2 : activité de pêche

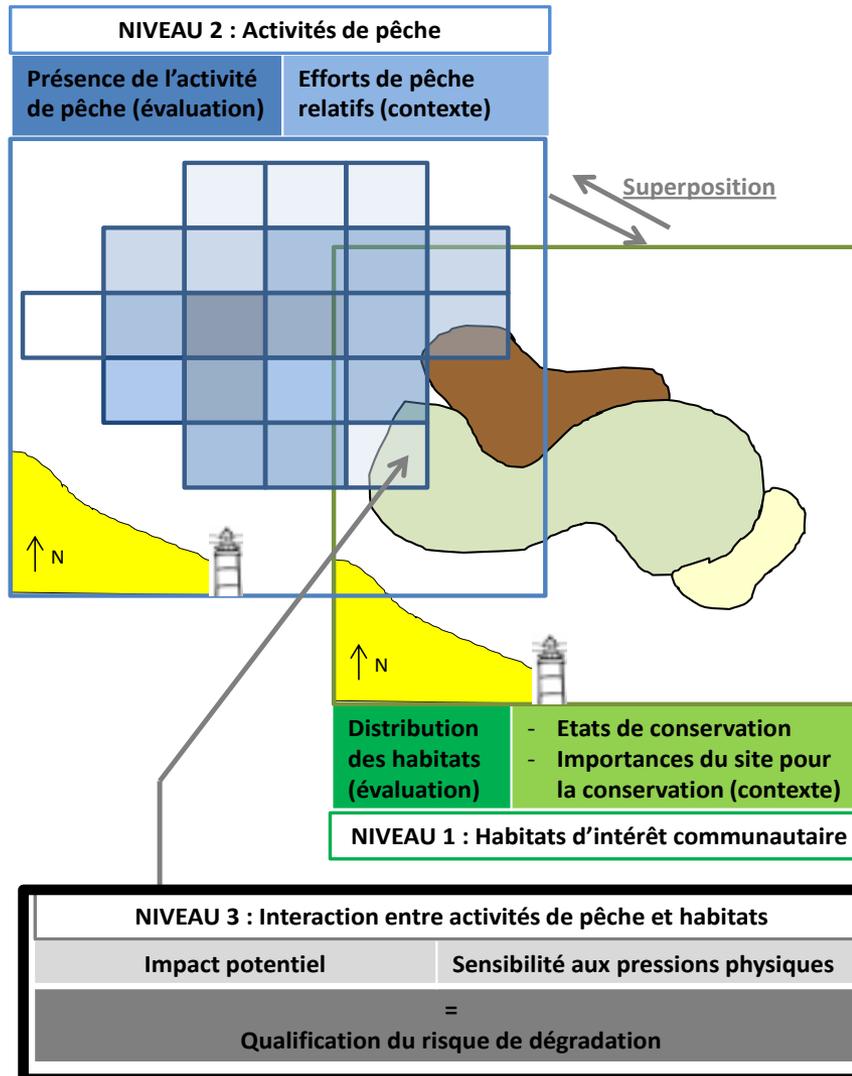
Données de base :

- Fiches pêche (SIH) : données institutionnelles
- Données VMS, maillage 1'*1' ou 3'*3' (navires équipés)

Données complémentaires, si besoin :

- Données déclaratives VALPENA (dispositif CRPMEM)
- Enquêtes complémentaires réalisées par le CRPMEM

2. Principe général de la méthode



Risque =
Probabilité qu'une activité
 dégrade un habitat du site
 (**plus ou moins vulnérable**)

Superposition de 3
niveaux d'informations
sous SIG



2. Principe général de la méthode

NIVEAU 3 : Interaction entre activités de pêche et habitats

- Impact potentiel de l'activité sur un habitat (**évaluation**) :
 - Matrice d'impact (Ifremer 2008)
 - Référentiel pêche (DPMA/Ifremer/AAMP)

2. Principe général de la méthode

NIVEAU 3 : Interaction entre activités de pêche et habitats

Matrice Ifremer :
Engins / Habitats N2000

	Chalut pélagiques	Chalut de fond	chaluts à perche	dragues remorquées	dragues à hyperborea	Scoubidou	sennes coulissantes à filets calés de fond	Tamis à civeilles	casiers	Palangres	pêche en apnée	pêche à pied
1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine												
1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de <i>Zostera marina</i>		XXX	XXX	XXX			X	X	X	X	O	XXX
1110-2 - Sables moyens dunaires		XX	XX	XXX				O		X	O	
1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl		XXX	XXX	XXX			X	X	X	X	O	
1110-4 Sables mal triés		XX	XXX	XXX				O	X	X	O	
1130 - Estuaires												
1130-1 Slikke en mer à marées		XX	XXX					O	X	X	O	
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse												
1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres												X
1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia												
1140-3 Estrans de sable fin								O		X		X
1140-4 Sables dunaires								O		X		
1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers										X	O	X
1140-6 Sédiments hétérogènes envasés												
1150 - Lagunes côtières*												
1150-1 * Lagunes en mer à marées								X			O	X
1160 - Grandes criques et baies peu profondes												
1160-1 Vasières infralittorales			XXX					O	X	X		X
1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl			XXX					X	X	X	O	
1170 - Récifs												
1170-1 La roche supralittorale												
1170-2 La roche médiolittorale en mode abrité												X
1170-3 La roche médiolittorale en mode exposé												X
1170-4 Les récifs d'Hermelles		XXX										BDM?
1170-5 La roche infralittorale en mode exposé			Laminaire?	XXX	XX		X		X	X	X	X
1170-6 La roche infralittorale en mode abrité				XXX	XX		X		X	X	X	
1170-7 La roche infralittorale en mode très abrité							X		X	X	X	
1170-8 Les cuvettes ou mares permanentes												
1170-9 Les champs de blocs												X

2. Principe général de la méthode

NIVEAU 3 : Interaction entre activités de pêche et habitats

**Matrice Ifremer :
Engins / Habitats N2000**

	Chalut pélagiques	Chalut de fond	chaluts à perche	dragues remorquées	dragues à hyperborea	Scoubidou	sennes couillissante à	filets calés de fond	Tamis à civelles	castiers	Palangres	pêche en apnée	pêche à pied
1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine													
1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de <i>Zostera marina</i>		XXX	XXX	XXX			X	X		X	X	O	XXX
1110-2 - Sables moyens dunaires		XX	XX	XXX				O			X	O	
1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl		XXX	XXX	XXX			X	X		X	X	O	
1110-4 Sables mal triés		XX	XXX	XXX				O		X	X	O	
1130 - Sables fins à marées		XX	XXX					O	X	X		O	
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse													
1140-1 Sables													X
1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à <i>Orchestia</i>													
1140-3 Estrans								O			X		
1140-4 Sables dunaires											X		
1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers											X	O	X
1150 - Lagunes													
1150-1 * Lagunes en mer à marées									X			O	X
1160 - Grand bancs et baies peu profondes													
1160-1 Vasières infralittorales			XXX					O		X	X		X
1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux.			XXX					X		X	X	O	
1170 - Récifs													
1170-1 La roche supralittorale													X
1170-2 La roche médiolittorale en mode abrité													X
1170-3 La roche médiolittorale en mode exposé													X
1170-4 Les récifs d'Hermelles		XXX											BDM?
1170-5 La roche infralittorale en mode exposé			Laminaire?	XXX	XX		X			X	X	X	X
1170-6 La roche infralittorale en mode abrité				XXX	XX		X			X	X	X	
1170-7 La roche infralittorale en mode très abrité							X			X	X	X	
1170-8 Les cuvettes ou mares permanentes													
1170-9 Les champs de blocs													X

+ Prise en compte des caractéristiques locales :

➤ Caractéristiques locales des engins

➤ Caractéristiques locales des habitats (ex : battu / abrité)

➤ Réglementation

➤ Effets des autres activités

➤ Autres éléments pertinents

2. Principe général de la méthode

NIVEAU 3 : Interaction entre activités de pêche et habitats

- Impact potentiel de l'activité sur un habitat (**évaluation**) :
 - Matrice d'impact (Ifremer 2008)
 - Référentiel pêche (DPMA/Ifremer/AAMP)

- Sensibilité de l'habitat du site aux pressions physiques (évaluation)
 - Sensibilité **locale** : Données CARTHAM + Expertise scientifique (méthode MarLIN)
 - Sensibilité **générique** Atl/MMN : étude MNHN (2017)
[http://spn-rapports.mnhn.fr/archivage_rapports/2017/SPN%202017%20-%204%20-%20La Riviere et al 2017 Eval sensibilite AtlMMN Pressions physiques.pdf](http://spn-rapports.mnhn.fr/archivage_rapports/2017/SPN%202017%20-%204%20-%20La%20Riviere%20et%20al%202017%20Eval%20sensibilite%20AtlMMN%20Pressions%20physiques.pdf)

- Risque potentiel (engin/habitat) = Impact potentiel **x** sensibilité habitat

2. Principe général de la méthode

NIVEAU 3 : Interaction entre activités de pêche et habitats

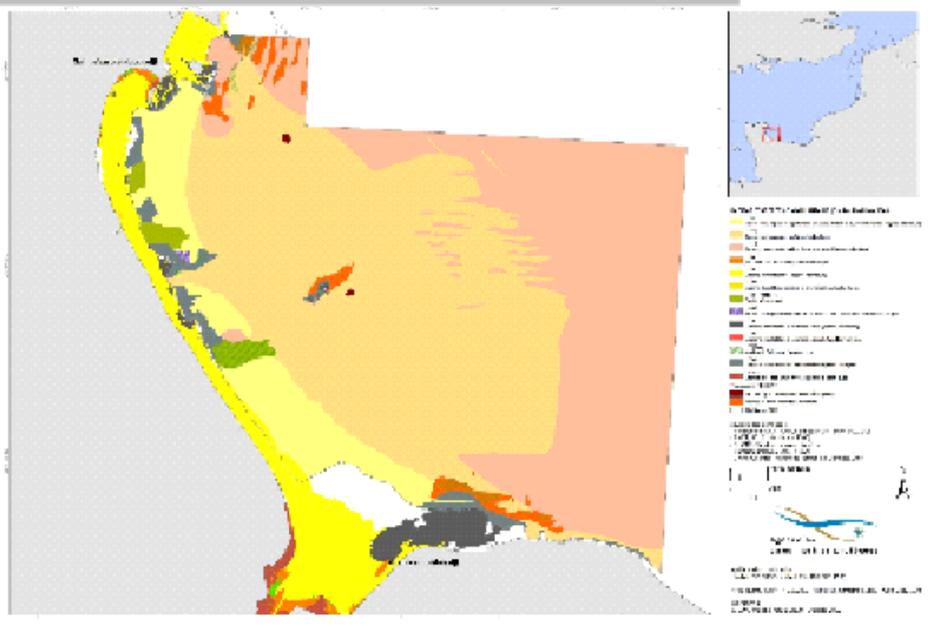
- Impact potentiel de l'activité sur un habitat (évaluation) :
 - Matrice d'impact (Ifremer 2008)
 - Référentiel pêche (DPMA/Ifremer/AAMP)

Risque potentiel		Type d'impact potentiel de l'activité considéré			
		<i>Matrice d'impact IFREMER</i>			
		Fort	Modéré	Faible	Nul
Sensibilité des espèces de l'habitat considéré	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
	Modérée	Fort	Modéré	Faible	Nul
	Faible	Modéré	Faible	Faible	Nul
	Inconnue	= valeur du type d'impact « ? »			

LIN)

- Risque potentiel = Impact potentiel **x** sensibilité habitat

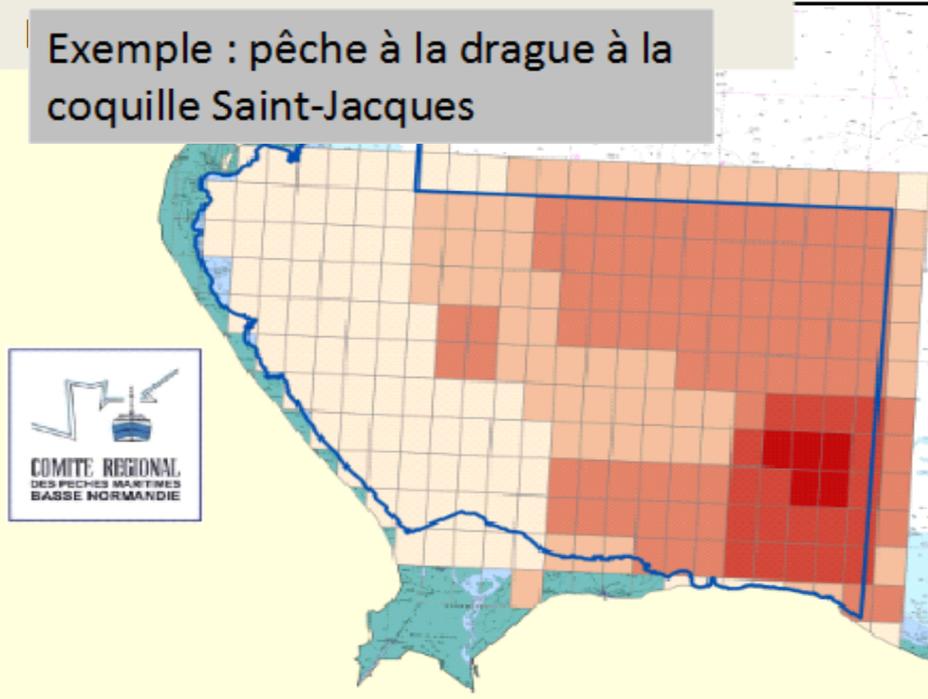
Carte de répartition des habitats



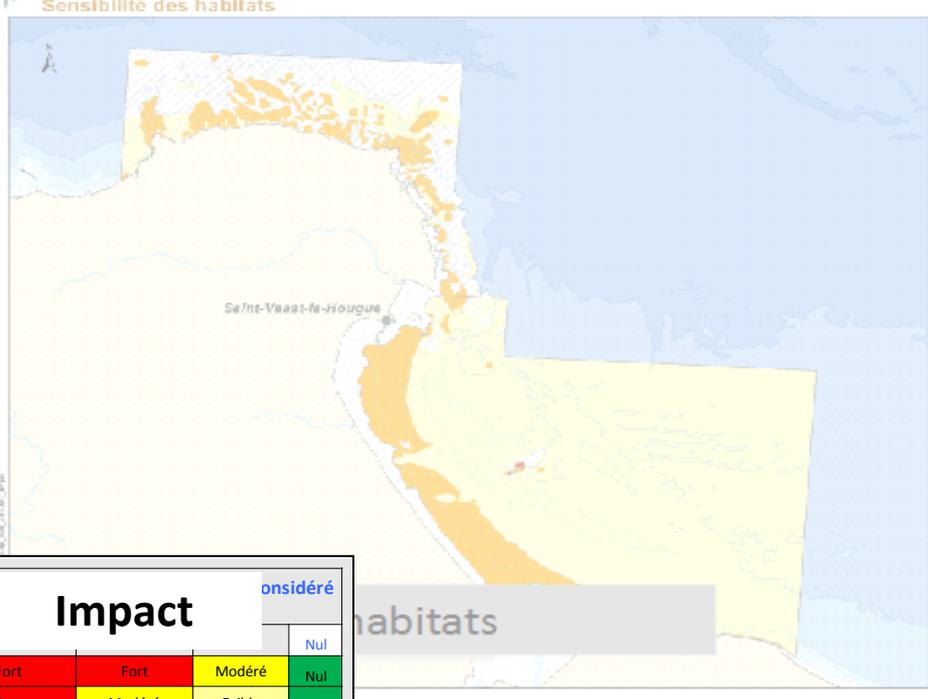
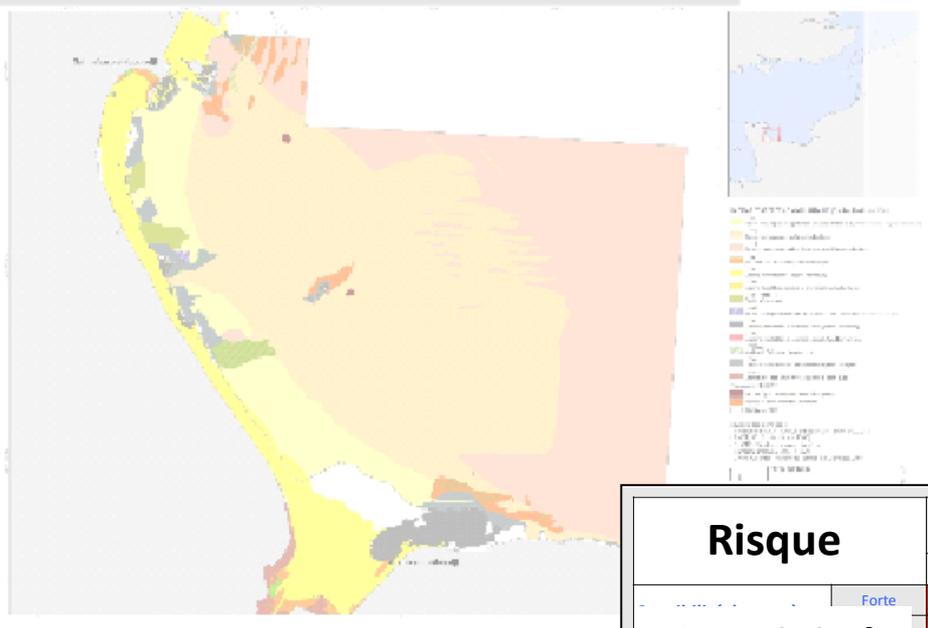
Sensibilité des habitats



Exemple : pêche à la drague à la coquille Saint-Jacques



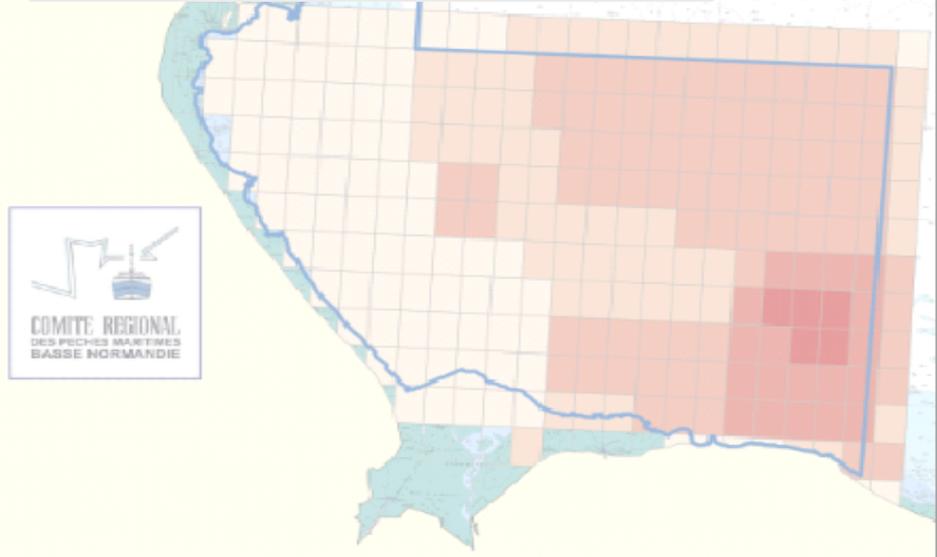
Carte de répartition des habitats



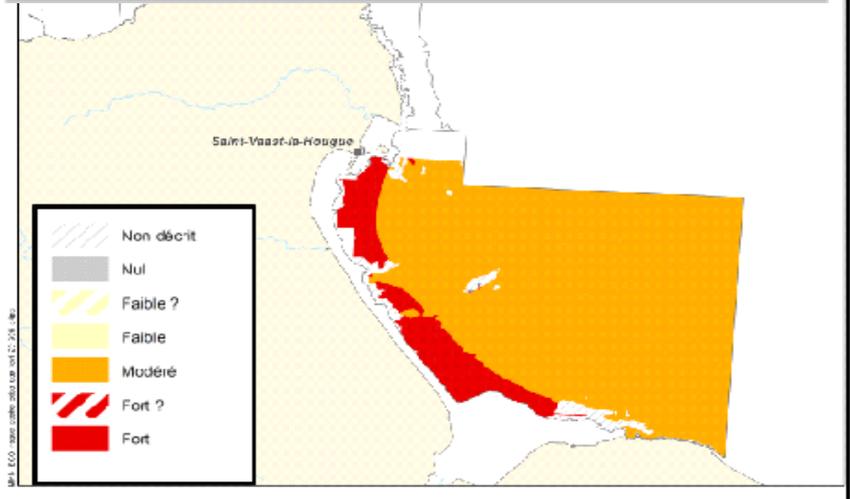
Risque	Type	Impact			
		Fort	Modéré	Faible	Nul
Sensibilité	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
	Inconnue	Fort	Modéré	Faible	Nul
	Inconnue	Modéré	Faible	Faible	Nul

= valeur du type d'impact « ? »

Exemple : pêche à la drague à coquille Saint-Jacques



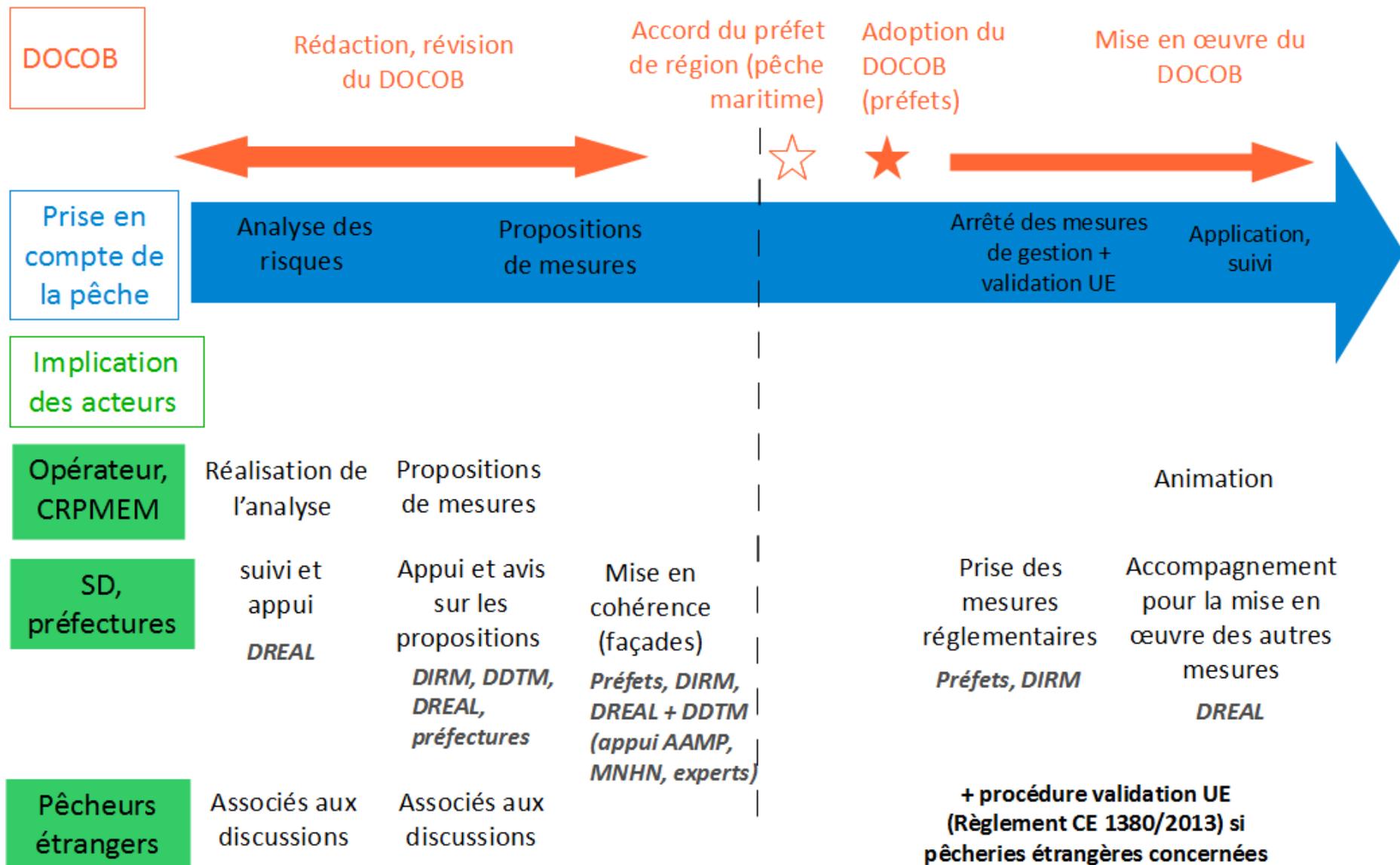
Exemple : carte de risque pour les dragues à coquille St Jacques

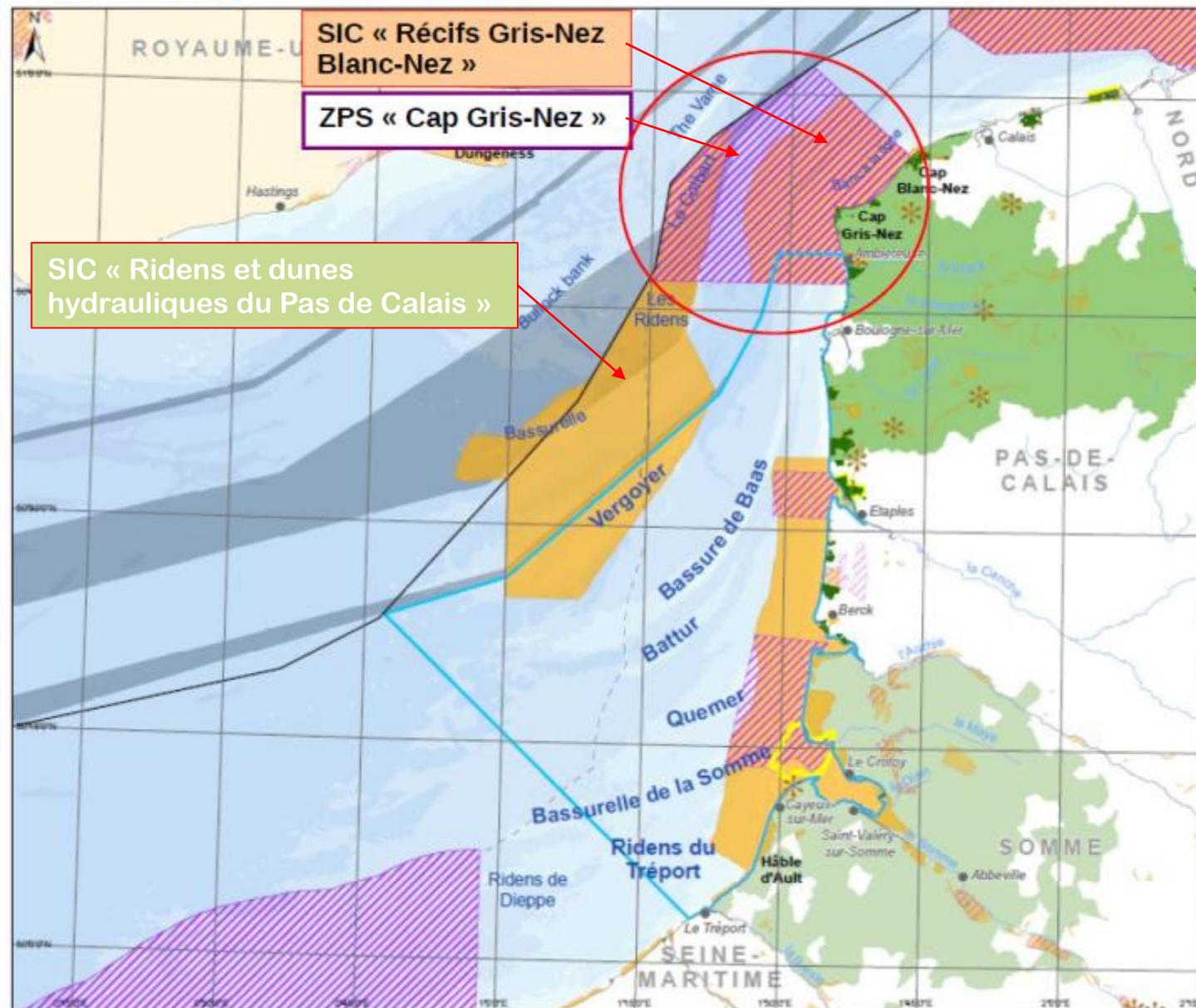




3. Organisation et calendrier de travail

Procédure pour réalisation analyse des risques et adoption mesures





Protection et gestion du milieu naturel

Au niveau européen (Natura 2000)

Directive Habitats Faune Flore

Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou propositions de Sites (pSIC)

Directive Oiseaux

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Au niveau français

Réserve naturelle nationale

Terrains appartenant au Conservatoire du Littoral

Améli de protection de biotope

Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale

Projet de Parc naturel régional Picardie Maritime

Parc naturel marin

Périmètre

Gestion de l'eau

Périmètre de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)



Délimitations maritimes

--- Limite de la mer territoriale (12 mn)

— Frontière maritime ou délimitation du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

■ Dispositif de Séparation du Trafic (DST) 'Rail du pas de Calais'

0 5 10 15 20 25 kilomètres

0 6 12 milles nautiques

Sources des données : INPN-MNHN, JNCC, DIREAL Picardie, DHOM, Ifremer, IGN, EEA, GESTEAU, MEROTL, ONEMA, AAMP
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93
 Coordonnées géographiques du cambrage en WGS84 (ne pas utiliser pour la navigation)

3. Organisation et calendrier de travail

- Travail en collaboration avec le PNM EPMO
- Travail en étroite collaboration avec les services de l'Etat
- Si pêcheries autres Etats UE concernés : consultation prévue par la PCP
- Recrutement d'un chargé de mission (AFB) à partir de mai/juin 2017
- Travail réalisé dans le cadre d'un projet FEAMP AFB / CRPMEM

3. Organisation et calendrier de travail

